

AVORTEMENT ILLÉGAL

Marx met fin aux poursuites contre le Dr Yvan Machabée

■ Fidèle à la position qu'avait prise son prédécesseur du Parti québécois, le ministre libéral de la Justice du Québec, M. Herbert Marx, a annoncé hier sa décision de suspendre indéfiniment les poursuites privées pour avortement illégal entreprises contre le Dr Yvan Machabée.

JOYCE NAPIER

Cependant, tout en ordonnant l'arrêt définitif et sans recours des procédures contre le médecin de la rue Bélanger, le ministre a enjoint la Sûreté du Québec de faire enquête dans cette affaire. Il estime que les faits révélés à l'enquête préliminaire la semaine dernière « semblent justifier un examen plus approfondi afin de déterminer si les blessures subies par la patiente ont été causées par négligence criminelle ».

Le Dr Machabée était accusé d'avoir avorté une mineure enceinte de 19 semaines. L'hôpital Maisonneuve-Rosemont avait refusé d'entreprendre l'opération à cause de l'état de grossesse avancé de la patiente.

La jeune femme avait été transportée d'urgence à l'hôpital. L'avortement, semble-t-il, n'aurait pas été pratiqué complètement et la jeune fille aurait souffert de perforations intestinales et de lacérations à l'utérus.

Le syndic de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, dont le Dr Machabée est membre, a reçu une plainte à ce sujet et se penchera sur la question. Il y a tout lieu de croire que la corporation fera enquête.

La patiente a déjà intenté au civil une poursuite de \$193 677 en dommages contre le Dr Machabée. La cause est en suspens.

Le médecin a subi une enquête préliminaire devant le juge Roger Savard, de la Cour des sessions, la semaine dernière, au terme de laquelle le tribunal a décidé qu'il y avait matière à procès. Il ne restait plus qu'à faire signer l'acte d'accusation par le ministre pour permettre le procès, ce que M. Marx a refusé de faire. Il avait le dernier mot.

La défense satisfaite

L'avocat du médecin, Me Jean-Claude Hébert, ne cachait pas sa satisfaction hier. Lui-même avait écrit au ministre voilà deux semaines pour lui demander d'ordonner ce *« nulle prose qui »*.

Me Hébert a souligné toutefois que son client allait collaborer avec la police dans « la mesure du possible ». « On n'a rien à cacher », a-t-il déclaré.

Cette décision va certainement changer le cours d'une autre cause qui devait s'instruire à Chicoutimi. Toujours par le biais d'une plainte privée, un médecin d'un CLSC au Saguenay-Nord, le Dr Jean-Denis Bérubé, avait été traduit devant la Cour des sessions pour être accusé d'avoir pratiqué des avortements. C'est le 29 septembre prochain que le tribunal devrait annoncer la date de l'enquête préliminaire.

Les Drs Machabée et Bérubé sont les premiers médecins au Québec en 10 ans à être accusés d'avortement illégal. Dans le cas du Dr Machabée, il s'agissait d'une plainte privée déposée par l'ancien boxeur Regie Chartrand, 53 ans, président et fondateur du mouvement anti-avortement « Combat pour la vie ». Il avait tenté sans succès, par le moyen d'une autre plainte privée il y a plus d'un an, de faire traduire en justice le Dr Henry Morgentaler.

La plainte contre le Bérubé a été déposée par Hélène Harvey, 32 ans, une mère de famille de Saint-Ambroise, au Saguenay, membre d'un autre mouvement contre l'avortement, la « Coalition pour la vie Saguenay-La-Québec ».

L'avocat de ces deux plaignants, Me Gratien Duchesne, a soutenu lors d'une entrevue téléphonique, hier, qu'il conseillait maintenant à Mme Harvey de s'adresser à M. Marx afin de connaître ses intentions. Si le ministre décidait d'émettre la même ordonnance pour le Dr Bérubé, d'expliquer l'avocat, « on laisserait tomber la cause parce que ce ne serait qu'une perte de temps et d'argent que de procéder ».

L'avocat du mouvement contre l'avortement avait même demandé cette semaine à la Cour supérieure d'Alma d'émettre une injonction pour empêcher un CLSC de la région de mettre sur pied une clinique d'avortement. Le juge Philippe Harvey devrait rendre une décision très bientôt.

« Je ne comprends pas le point de vue du ministre, de dire Me Duchesne; il est inadmissible et incompréhensible. Nous sommes déçus. Il se passe des choses non conformes à la loi et les gens sont choqués; ils veulent intervenir. C'est le mandat qu'on m'a donné. Tout ce qu'on peut faire maintenant, c'est continuer à dire qu'on n'est pas d'accord. On ne va tout de même pas partir en guerre contre le ministre ».

Dans un communiqué distribué aux médias, M. Marx explique qu'au cours des années 70, le Dr Morgentaler, qu'on accusait de pratiquer des avortements illégaux dans sa clinique de la rue Beaugrand, à Montréal,

avait été acquitté trois fois par un jury d'assises.

En décembre 1976, quelques semaines seulement après les élections, le Parti québécois, par l'intermédiaire du ministre de la Justice de l'époque, M. Marc-André Bédard, avait affirmé: « Il nous apparaît impossible d'obtenir un verdict de culpabilité lorsqu'un médecin qualifié fait face à une telle accusation ».

À la même occasion, M. Bédard avait demandé au ministre fédéral de la Justice de modifier l'article du Code criminel sur l'avortement pour éviter ce genre de contradictions. La loi n'a pas encore été amendée.

Dix ans et un gouvernement plus tard, M. Marx réitère cette position en soulignant que le gouvernement provincial n'a pas changé d'avis.

Rappelons également que la Cour suprême du Canada se prononcera d'ici à deux ans sur la question de l'avortement; elle déterminera si la loi fédérale est inconstitutionnelle comme le soutiennent les avocats du Dr Morgentaler.

Morgentaler se réjouit

Interrogé hier au téléphone par LA PRESSE, le Dr Morgentaler, pionnier de la lutte pour l'avortement libre au Canada, a ainsi exprimé sa joie: « Je pense que M. Marx a fait ce qu'il devait faire. C'est une habile manœuvre politique. Mes trois procès sont la preuve que la loi fédérale sur l'avortement ne peut plus désormais être appliquée et doit donc être changée ».

« La question de l'avortement au Québec, a-t-il ajouté, me semblait morte de sa belle mort après mes procès. Mais il y a quelques fanatiques qui veulent encore la raviver ».

s'est déplacé vers le nord-est, a fait savoir le service national de météo, mais les séquences laissées par les 30 cm de pluie qui les ont accompagnés demeurent toujours visibles dans ces deux États, où plusieurs autoroutes ont été inondées et fermées à la circulation, et où des barrages ont été rompus et des écoles fermées, pendant que l'eau s'engouffrait dans les sous-sols des édifices.

Le département des Ressources naturelles du Michigan a lancé un avertissement contre une possible contamination de l'eau par des rejets domesti-

ques », a expliqué un porte-parole du département.

Les habitants des régions touchées ont été avertis d'éviter tout contact avec les eaux des inondations.

Seize comtés du Michigan ont été déclarés zones sinistrées par le gouverneur James J. Blanchard.

Neuf barrages ont été rompus depuis le début des pluies et 14 autres étaient menacés par les eaux gonflées, qui ont également emporté un pont important près de la communauté de Pentwater.

— d'après UPI

**Achetez
par téléphone
vos certificats de dépôt garanti**

Ce service est gratuit
peu importe où vous habitez

10 1/8

5 ans, intérêts payés annuellement

Chez nous, vous vous associez
à la force économique Desjardins

Informez-vous des conditions
Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec

**Fiducie
du Québec**

Anjou (514) 355-2050 1-800-361-5808 Chicoutimi (418) 549-5746 1-800-463-9657
Hull (819) 777-9119 1-800-567-6886 Laval (514) 668-5223 1-800-361-3803
Longueuil (514) 679-2810 1-800-361-5058 Montréal (514) 286-3225 1-800-361-2680
Québec (418) 647-4742 1-800-463-5026 Sainte-Foy (418) 653-6811 1-800-463-4792
Sherbrooke (819) 566-5667 1-800-567-6920

Desjardins

La presse Samedi 13 sept. 86